

Valcourt
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina

Vincent
Warner
Wenman
White

Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Witer—140

• (1820)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

LES SUBSIDES

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) DE 1986-1987

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1987, déposé à la Chambre le mardi 18 novembre 1986, soit adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose alors: Que le projet de loi C-29, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987, soit lu pour la 1^{re} fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. de Cotret propose alors: Que le projet de loi C-29, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Danis.)

Sur l'article 2—

• (1830)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le président, je demande au président du Conseil du Trésor l'assurance que le projet de loi a la forme appropriée habituelle. Peut-il nous en assurer maintenant?

[Français]

M. de Cotret: Monsieur le Président, le projet de loi est présenté sous la même forme que ceux adoptés les années précédentes.

[Traduction]

M. Benjamin: Monsieur le président, je regrette, mais j'ai oublié d'apporter mon exemplaire du budget supplémentaire.

Budget supplémentaire

Puis-je demander au président du Conseil du Trésor si ce budget prévoit la commande de wagons de voyageurs pour les chemins de fer transcontinentaux?

Le président: La présidence doit déclarer la question irrecevable. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'article?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

(Les articles 3 à 6 inclusivement sont adoptés avec dissidence.)

Le président: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

Le président: Ferai-je rapport du projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. le Président: Quand lira-t-on le projet de loi pour la troisième fois; peut-on le faire maintenant?

Des voix: D'accord.

M. de Cotret propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. le Président: Comme il est passé 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 38.)